

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 2 mars 2026

N° CM02032026-02
SG/LGa

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 24 février 2026

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB. VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M. F. RABAUD, M. D. HERAUD, Mme E. LORIEAU NUÑEZ, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M. N. RIPALT, Mme E. RABILLER, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M. JM BEAUFFRETTON, Mme M RANGEARD, M M. PRAUD, M K. SERIN formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M. A. GUILLOTEAU
Mme M. LERAY

Procuration à
"

Mme M. DEVANNE
Mme A. RABILLER

Secrétaire : Mme Line VILLATEAU

OBJET : BUDGET ANNEXE « PEPINIÈRES D'ENTREPRISES » 2026 – M57 – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 AU BUDGET PRIMITIF 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et L. 2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu les pièces justificatives prévues à l'article R.2311—13 du Code Général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats sur la présentation d'un état de consommation et de réalisation des crédits de l'exercice 2025,

Considérant les résultats estimés des sections d'investissement et de fonctionnement 2025 dégagés sur le budget annexe « Pépinières d'entreprises »,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DECIDE de constater et de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2025 au budget primitif annexe 2026 « pépinières d'entreprises », tels que présentés ci-dessous :

RESULTATS 2025

Section de fonctionnement		
Dépenses (mandats émis)	39 595,19 €	
Recettes (titres émis)	52 410,17 €	
Résultat	12 814,98 €	EXCEDENT
Section d'investissement		
Dépenses (mandats émis)	47 632,27 €	
Recettes (titres émis)	31 970,43 €	
Résultat	-15 661,84 €	DEFICIT

RESULTATS CUMULES

Section de fonctionnement		
Report résultat exercice antérieur	73 676,05 €	
Résultat de l'exercice	12 814,98 €	
Résultat cumulé	86 491,03 €	EXCEDENT
Résultat cumulé consolidé	86 491,03 €	EXCEDENT
Section d'investissement		
Report résultat exercice antérieur	23 197,46 €	
Résultat de l'exercice	-15 661,84 €	
Résultat cumulé	7 535,62 €	EXCEDENT
Résultat cumulé consolidé	7 535,62 €	EXCEDENT
Restes à Réaliser		
RAR en Dépenses	0,00 €	
RAR en Recettes	0,00 €	

AFFECTATION AU BUDGET 2026

Section d'investissement		
Compte 001	7 535,62 €	en recettes
Compte 1068 (affectation obligatoire)	0,00 €	
Compte 1068 (affectation complémentaire)	0,00 €	
Section de fonctionnement		
Compte 002	86 491,03 €	en recettes

APPROUVE la proposition d'affectation anticipée du résultat de l'exercice 2025 sur le budget annexe 2026 « Pépinières d'entreprises » sus-indiquée.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

Line VILLATEAU
Secrétaire de séance